



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2025-04-29

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Marchés de travaux en lots séparés pour la construction d'un
Centre d'Incendie et de Secours à Sisteron Lot n°2 : Gros œuvre

AVENANT N°1

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le cadre du marché pour **la construction d'un Centre d'Incendie et de Secours à Sisteron Lot n°2 : Gros œuvre** avec l'entreprise **FESTA SAS** dont le siège se situe **1, rue des Fonges, 05500 SAINT BONNET EN CHAMPSAUR** il est nécessaire de passer un avenant avec cette entreprise.

Cet avenant porte sur les points suivants :

À la suite des évolutions des éléments du lot technique, mise à jour des quantitatifs concernant les tranchées et les canalisations :

- Les quantitatifs des postes 1 – 1b – 2 – 3 et 4 – 4b sont mis à jour par rapport à ceux présents au marché pour répondre aux linéaires demandés via l'évolution des plans.
- Le poste 4 du devis remplace le poste 5 du devis.
- Standardisation des diamètres au niveau des canalisations afin de simplifier la mise en œuvre.
- Modification du type d'accroche de la charpente de la remise VSAV afin de supprimer les muralières pour pouvoir mettre en œuvre les portes sectionnelles qui rentraient en conflit avec ces dernières.
- Quantitatif et prix conforme aux prix marché.

Montant initial du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 625 362,11 €

Montant TTC : 750 434,53 €

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Mis en ligne le 02/06/2025 à 13h36

REÇU EN PREFECTURE
le 02/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-2104 02 095-2025 06 02-2025_04_29D

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 24 236,68 €
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : 29 084,02 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 3,88 %

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 649 598,79 €
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : 779 518,55 €

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer l'AVENANT N°1 avec l'**Entreprise FESTA SAS**.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le préfet des Alpes de Haute Provence et à l'**Entreprise FESTA SAS**.

Fait à Sisteron, le 2 juin 2025

**Pour copie conforme
Le Maire,
D. SPAGNOU**